

SÉANCE PLÉNIÈRE

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SE RÉUNIRA LE VENDREDI 4 JUILLET

L'assemblée départementale se réunira le vendredi 4 juillet pour sa troisième séance plénière de l'année.

La séance débutera à 9h30 et Jean Morin, Président du conseil départemental, convie les journalistes à un point presse en amont, à 8h30.



JEAN MORIN
Président du conseil
départemental de la Manche

vous convie à assister à la séance plénière

le vendredi 4 juillet à partir de 9h30,

ainsi qu'au point presse

à 8h30 à la Maison du Département à Saint-Lô

La séance pourra être suivie en direct sur le site Internet manche.fr